



Programme SI MDPH

Lettre électronique n°3 - Juillet 2017

Edito

Le 5 juillet dernier, dans le cadre d'un déplacement de la CNSA à la MDPH de la Seine-Maritime, **la convention pilote** a été signée par Madame Gueydan, Directrice de la CNSA, Monsieur Martin, Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime et Madame Outtier, Directrice de la MDPH de la Seine-Maritime. Cette convention formalise **l'engagement du département à porter en tant que pilote le palier 1** du programme SI MDPH.

Les autres conventions pilotes sont en cours de signature et sont attendues dans les prochaines semaines. Une fois, les conventions signées, chaque MDPH « pilote » pourra **passer commande auprès de son éditeur** afin de mettre en conformité sa solution avec les exigences du palier 1.

Ce déplacement a également été l'occasion de signer **les conventions entre la MDPH de Seine Maritime et la CNAF** en présence de Monsieur Lenoir, Directeur Général de la CNAF. Ces conventions formalisent le montage juridique des MDPH à l'accès au SNGI et aux échanges CAF pour l'ensemble des MDPH. Pour plus de détails, vous pouvez consulter [cette actualité](#) sur le site de la CNSA.

Le mois de juin a été l'occasion de démarrer l'étape pilote avec **une réunion de lancement** qui a eu lieu le 27 juin dans les locaux de la CNSA avec les MDPH « pilotes ». Ce fut l'occasion de réunir les différents acteurs (Directeurs des MDPH, DSI de CD, Chef de projet MDPH-CD, ASIP Santé, CNSA, Cellule d'appui national) pour évoquer les actions à mener conjointement ces prochains mois. Cet événement marque **le point de départ du déploiement**.

L'étape pilote est cruciale pour la réussite du programme. Elle conditionne le respect de l'agenda de l'étape de généralisation. Ce calendrier est exigeant car **l'ensemble des MDPH devra avoir déployé le palier 1 du Programme SI MDPH avant fin 2019**.

Afin de préparer la rentrée, la CNSA va d'ores et déjà interpeller les MDPH sur le besoin **de compléter l'autodiagnostic du palier 1**. En fonction de vos résultats et des échanges avec la CNSA, chaque MDPH sera positionnée sur une vague de déploiement. Sur cette base, elle pourra s'engager dans la démarche de déploiement du projet en signant sa convention avec le CD et la CNSA ainsi qu'en mettant en place les premières activités.

En complément, la CNSA **met à votre disposition une vidéo** permettant de comprendre les grands principes de déploiement.

Les avancées du programme relatives au premier semestre vous sont résumées **ci-dessous**.

Au nom de toute l'équipe du programme SI MDPH, je vous souhaite un très bel été et une bonne lecture !

Assia Afaïfia, Directrice du Programme SI MDPH

LES FAITS MARQUANTS

- PROGRAMME SI MDPH -

Janvier



Première lettre du programme

Publication du livrable "Tronc commun communicant"

Février

Poursuite des rencontres régionales Suivi des orientations (SDO)

Premiers chiffrages et planning des éditeurs

Mars

Première présentation thématique Tronc commun

Mise en concertation du cadre d'urbanisation Suivi des orientations

Premières cartes CMI

Avril



Deuxième lettre du programme

Mise en concertation d'une première version du Référentiel fonctionnel (RF)

Mai

Présentation pédagogique dédiée aux publications SDO et RF

Ateliers sur le chantier d'harmonisation des notifications

Juin

Présentation pédagogique sur le nouveau formulaire et certificat médical

Groupe de travail sur les nomenclatures

Signature des premières conventions pilotes

Sommaire

1. Stratégie de déploiement

2. Tronc Commun et Référentiel Fonctionnel

3. Echanges CAF - accès SNGI

4. Carte Mobilité Inclusion

5. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap

6. Foire aux questions

7. Prochaines échéances

1. Stratégie de déploiement

Du lancement de l'étape pilote à l'autodiagnostic Palier 1 pour toutes les MDPH

L'étape pilote : lancement de la cellule d'appui national

La CNSA a mis en place **une cellule d'appui national** qui vise à soutenir l'ensemble des MDPH sur chacune des étapes du déploiement du SI MDPH. Cette cellule d'appui pilote **le déploiement au niveau national**.

Ce dispositif d'accompagnement a été présenté lors du séminaire des directeurs de MDPH de juin 2017.

L'opérationnalité de la cellule d'appui est effective depuis la réunion de lancement des MDPH « pilotes », le 27 juin dernier. A cette occasion, la CNSA a partagé avec ces MDPH **les prochaines étapes** et notamment, toutes les activités à réaliser en amont du déploiement telle que l'analyse des impacts « métier ». Chaque MDPH « pilote » a pu également identifier **son point de contact unique** dans cette cellule d'appui.

L'accompagnement se traduira également par des **points de contact réguliers** entre la cellule et chaque MDPH « pilote ». Un comité de pilotage se déroulera de manière mensuelle.

La cellule d'appui propose **une méthodologie de déploiement** et **des outils** dont un plan projet type, des modèles de reporting et un kit de déploiement. Concernant **le kit de déploiement**, il

fournira aux MDPH-CD les éléments nécessaires pour comprendre le programme SI MDPH et réaliser le projet de déploiement du palier 1. Pour ce faire, il se composera d'un guide de déploiement ainsi que d'une base documentaire contenant l'ensemble des supports utiles à la réalisation des activités de projet.

Cette méthodologie et ces outils seront enrichis tout au long de l'étape pilote, en vue de la généralisation.

La préparation du déploiement : l'autodiagnostic Palier 1 et la vidéo de présentation

En vue de planifier les différentes vagues du déploiement, les MDPH seront prochainement invitées à réaliser un autodiagnostic Palier 1. Les résultats de ce diagnostic et les échanges avec la CNSA vont permettre de positionner chaque MDPH dans une vague de déploiement. Toute la démarche de déploiement vous sera présentée lors de la présentation pédagogique prévue le **jeudi 7 septembre 2017**.



Afin de vous aider à comprendre et à vous familiariser avec le déploiement du palier 1 du programme SI MDPH, une vidéo nommée « le programme SI MDPH et son déploiement » est mise à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://www.dailymotion.com/video/x5t3jjk>

Contact : cheffe de projet déploiement et accompagnement au changement
sarah.toussaint@cnsa.fr

2. Tronc Commun et Référentiel Fonctionnel

De la diffusion des livrables aux actions d'appropriation

Tronc commun

Présentations thématiques

Le [Tronc commun](#) a été publié en janvier 2017. La CNSA a proposé des présentations thématiques, dans l'objectif d'accompagner l'ensemble des MDPH et CD à l'**appropriation des processus, définitions et règles métier harmonisées dans le Tronc Commun**.

Les 4 présentations thématiques ont eu lieu d'avril à juin, chaque 3ème jeudi du mois, et représentent 6h de contenus expliquant **l'instruction des demandes, l'évaluation et élaboration de la réponse, la décision et la notification ainsi que les recours**.

Les supports des présentations sont disponibles [ici](#). Nous invitons les MDPH n'ayant pas reçu les codes d'accès à nous en faire part en écrivant à l'adresse du programme simdp@cnsa.fr.

Afin de continuer à vous appuyer dans l'appropriation de ce document-clé, d'autres actions sont en cours d'étude par les équipes de la CNSA. En complément de la réflexion initiée durant le séminaire des directeurs, **chacun est invité à faire part de ses suggestions** sur les sujets à aborder et les modalités, via un [questionnaire](#).

L'harmonisation des notifications

Afin de faire suite à la demande des MDPH d'intégrer au palier 1 **de nouveaux modèles de notifications harmonisés**, deux groupes de travail avec des MDPH volontaires ont été organisés. L'objectif était d'aboutir à des notifications reprenant l'ensemble des informations nécessaires à la notification de la décision et à sa transmission aux partenaires, dans une formulation et un format accessibles et lisibles.

Une première version de ces modèles a été élaborée et a ensuite été soumise à plusieurs relectures. Des associations d'usagers ou de représentants d'usagers ont été ainsi sollicitées pour avis sur la lisibilité de ces notifications. La méthodologie d'harmonisation et le premier modèle ont par ailleurs été présentés lors de la Commission d'aide à la personne de la CNSA du 20 juin. Les membres de la Commission ont souligné l'intérêt de cette démarche d'harmonisation nationale et ont souhaité que ce travail se poursuive, notamment **vers une harmonisation des motivations des décisions**.

Les modèles harmonisés sont donc **en cours de finalisation** pour tenir compte des retours de l'ensemble des participants à ce chantier.

Référentiel fonctionnel

Le [Référentiel fonctionnel](#) représente la traduction **en exigences fonctionnelles du Tronc commun**. Il est destiné aux éditeurs et aux MDPH ayant leur propre système d'information. Une première version a été **mise en ligne sur le site de la CNSA pour concertation** jusqu'au 19 juin 2017.

Les retours reçus vont être intégrés dans une nouvelle version de ce document en septembre. Elle sera également complétée par le résultat **des groupes de travail sur les nomenclatures et des points opérationnels sur les feuilles de route** organisés avec les éditeurs et les MDPH « pilotes » ainsi que du travail sur l'harmonisation des courriers.

Contacts : cheffe de projet Tronc Commun maryanick.sow@cnsa.fr et cheffe de projet Référentiel fonctionnel kaoutar.nasri@cnsa.fr

3. Echanges CAF – accès SNGI

Un plan d'actions mené avec la CNAF

Le semestre a été marqué par la mise en place d'**un plan d'actions entre la CNSA et la CNAF** afin de sécuriser l'avancement du projet.

Le 5 juillet s'est tenu dans les locaux de la MDPH 76 un second comité stratégique avec la CNAF et la CNSA qui a permis **d'officialiser la signature des deux conventions (échanges CAF et accès SNGI) entre la MDPH 76 et la CNAF**. Pour les autres MDPH, seul **un acte d'adhésion** devra être signé. Il a été validé et sera mis à disposition des 6 autres MDPH « pilotes » prochainement, puis aux autres MDPH en phase de généralisation.

Lors de ce comité, La MDPH-CD 76 a pu faire un retour d'expérience **un retour d'expérience** dans la mise en place du projet. D'autres sujets ont pu être abordés tels que la mise en place d'un dispositif de support en vue de la généralisation, d'un environnement de recette et de la coordination de projet et des ressources. La CNAF s'est engagée de manière forte sur ces différents éléments.

Sur les aspects techniques, les travaux se poursuivent afin de certifier les identités des usagers en accédant au SNGI et envoyer de façon automatique des dossiers usagers pour maintenir leurs droits par flux entre les MDPH « précurseurs » (MDPH 76 et 59) et la CNAF.

La MDPH 76 a réalisé des échanges de dossier d'utilisateur relatif au maintien de leurs droits avec succès. L'accès SNGI de manière automatisée est en cours de test.

Par ailleurs, la CNSA a le plaisir d'annoncer l'arrivée d'une nouvelle MDPH parmi les MDPH « précurseurs » qui travaillent sur ce projet. Il s'agit du Calvados (14).

Ainsi, la représentativité des 3 éditeurs (Sirus, GFI et InfoDB) est assurée avec le 76 pour Sirus, le 59 pour GFI et le 14 pour InfoDB.



Contacts : chefs de projet Echanges CAF aicha.imjahad@cnsa.fr et cedric.petit@cnsa.fr

4. Carte Mobilité Inclusion

L'entrée en vigueur au 1er juillet des nouvelles cartes

Comme annoncé lors des précédentes éditions de la lettre programme SI MDPH, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) est entrée en vigueur dès le 1er juillet 2017.

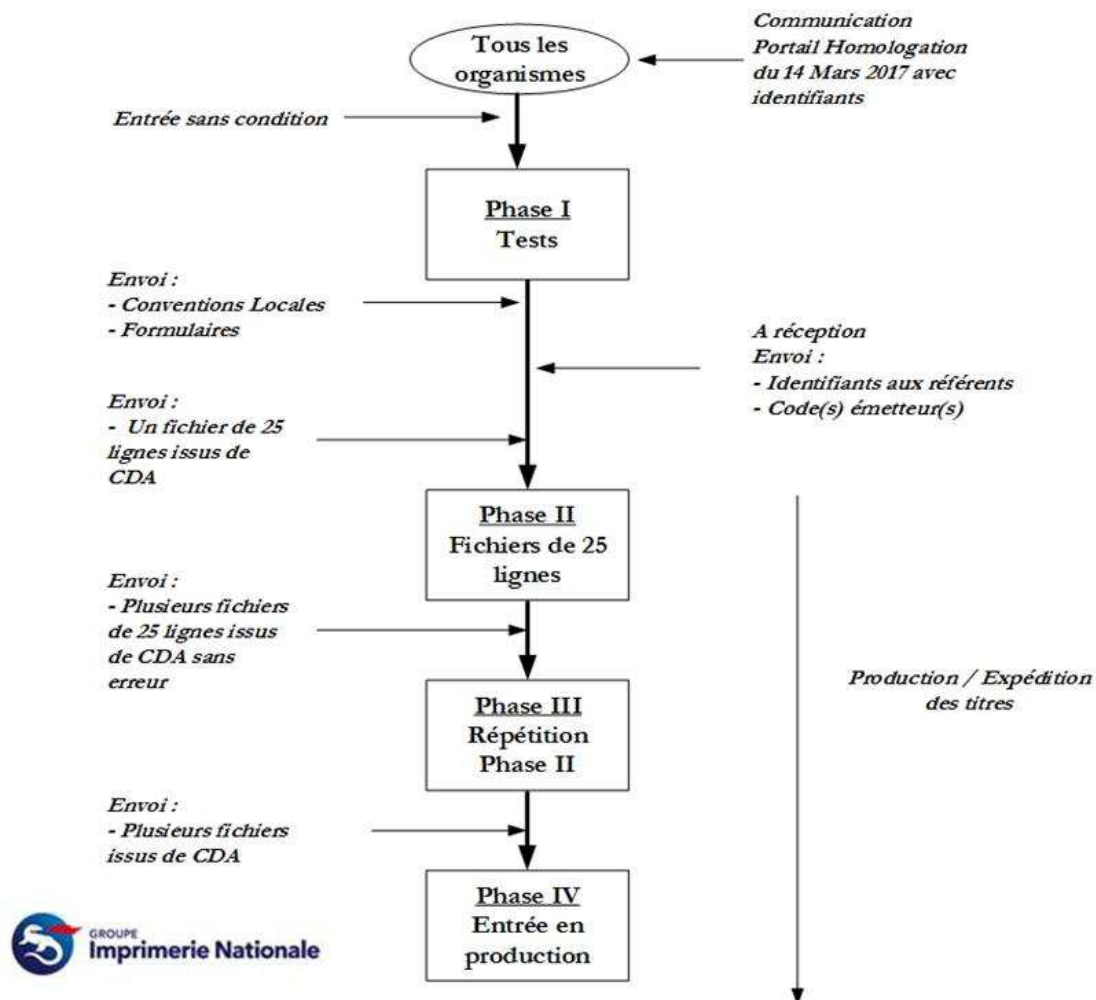
La mise en place de cette carte au sein des MDPH-CD s'organise en deux étapes. Dans le cadre de la première étape, les MDPH-CD sont invitées à remplir et retourner le formulaire d'enrôlement par organisme à l'Imprimerie nationale (IN).

La suite du processus prévoit la transmission à chaque MDPH-CD par l'IN d'un code émetteur et des codes d'accès au portail des organismes pour les référents désignés dans la convention.

L'entrée dans la seconde étape suppose la production d'un fichier contenant des décisions de CMI.

Organismes

Imprimerie Nationale



Ces démarches constituent des pré-requis incontournables. Tant que ceux-ci ne sont pas atteints, les Présidents de Conseil départemental sur proposition des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pourront attribuer une CMI mais aucune carte ne sera délivrée à l'utilisateur.

Depuis le 1er juillet 2017, l'IN a mis à disposition des MDPH-CD [la version 2 du portail organisme et le portail bénéficiaire](#). Vous retrouverez les manuels d'utilisation sur le portail organisme.

Suite à des sollicitations fortes des MDPH, la CNSA a proposé [cinq webconférences dédiées à la CMI](#). Ces présentations ont suscité un vif intérêt avec de nombreuses questions (près de 250 questions).

Les Foires aux Questions sont dorénavant disponibles dans chaque dossier associé aux présentations, sur le [SharePoint](#) du programme SI MDPH.

Pour toute question concernant la CMI, une boîte mail générique est à la disposition des MDPH : cmi@cnsa.fr

Contacts : responsable du Pôle Expertise et Appui Métier jean-michel.lamiaux@cnsa.fr et chef de projet CMI cedric.petit@cnsa.fr

5. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap

Des rencontres régionales à la publication du cadre d'urbanisation

La CNSA a participé à **14 réunions régionales** en présence des Agences régionales de santé (ARS), de Conseils Départementaux (CD) et des MDPH en vue notamment de préparer les feuilles de route. Ces dernières permettront d'identifier le Système d'Information (SI) régional de Suivi Des Orientations ainsi que son plan de déploiement. Les 3 dernières rencontres sont en cours d'organisation.

Pour faire suite à ces réunions, **les premières feuilles de route** ont été transmises à la CNSA qui remercie les ARS concernées.

L'ensemble des feuilles de route accompagnées des lettres d'engagement des Conseils départementaux était attendu pour le 30 juin 2017. Le 12 juillet prochain, les directeurs Autonomie des ARS se sont réunis lors du **Conseil Technique Sectoriel Médico-social (CTS)**. La CNSA a fait un point d'avancement sur le projet et présentera la consolidation des feuilles de route reçues à date.

Par ailleurs, **le cadre d'urbanisation** a été mis en ligne sur [le site de la CNSA](#) et a été relayé sur [le site de l'ASIP Santé](#). Cette publication a ouvert **une période de concertation** jusqu'au 31 mai 2017.

Les retours reçus ont été instruits jusqu'à fin juin et feront l'objet d'une réponse individuelle. Les demandes de modification validées par la CNSA seront prises en compte dans **la nouvelle version du cadre d'urbanisation publiée dans les prochaines semaines**.

Contact : chefs de projet Suivi des orientations tidjani.mansouri@cnsa.fr et christian.bedue@cnsa.fr

Foires aux questions

Pour vous permettre de **trouver des réponses à vos questions**, les foires aux questions ont été largement enrichies. Nous vous invitons à les consulter.

Afin d'accéder à l'ensemble des questions/réponses, cliquez sur **les sujets correspondants** :

- **Tronc Commun** :

Présentation thématique n°1 – instruction des demandes de compensation : [ici](#)

Présentation thématique n°2 – évaluation et élaboration de la réponse : [ici](#)

Présentation thématique n°3 – la décision et la notification : [ici](#)

Présentation thématique n°4 – les recours : [ici](#)

Présentation pédagogique n°6 – présentation du livrable Tronc Commun : [ici](#)

- **Référentiel Fonctionnel**

Présentation pédagogique n°9 – Référentiel Fonctionnel et Cadre d'urbanisation SDO : [ici](#)

- **CMI**

Présentation pédagogique n°2 – CMI et suivi des orientations : [ici](#)

Présentation pédagogique n°4 – nouveau formulaire et CMI : [ici](#)

Présentation pédagogique n°8 – CMI : [ici](#)

Présentation pédagogique n°10 – CMI et documents cerfatisés : [ici](#)

Présentation pédagogique n°11 – CMI : en cours

Contact : simdph@cnsa.fr

Prochaines étapes



Présentation pédagogique n°12

7 septembre 2017

Stratégie de déploiement



Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le formulaire d'inscription en ligne



Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions en nous envoyant un message à l'adresse simdph@cnsa.fr

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

www.cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

[Se désinscrire](#)